

## AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité du District du Plateau Picard, établi pour l'année 1999 en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil du district sont entendus.

Le Président du district peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune au conseil du district doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité du district.

Le présent rapport aurait dû accompagner le compte administratif de l'année correspondante. Il ne contient pas ou peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif pour 1999, transmis à chaque maire des communes membres le 1<sup>er</sup> août 2000.

Le District du Plateau Picard a connu en 1999 deux changements importants :

1/ Une révision de ses statuts pour « mettre le droit en conformité avec les faits ».

En effet, au fil des années, le district s'était vu confier la gestion de services ou la réalisation d'opérations, au lieu et place des communes membres, sans que les « compétences » correspondantes lui aient été préalablement « transférées ».

Les nouveaux statuts, entérinés par l'arrêté préfectoral du 29 juin 1999, reprennent l'ensemble de ces interventions. De plus, ils donnent au Conseil distrital le pouvoir de mettre en œuvre d'autres actions répondant aux orientations du schéma directeur et aux objectifs du projet de territoire.

Ils permettent également de se tenir prêt à répondre à l'évolution des politiques nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire (cf. loi du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement du territoire, Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Picardie, projets de coopérations « inter-territoriales » en Picardie).

2/ La transformation en « communauté de communes » le 1<sup>er</sup> janvier 2000, avant la date imposée par la loi (1<sup>er</sup> janvier 2002).

Ce vote du conseil distrital n'a présenté aucune difficulté, dans la mesure où la modification des statuts intervenue précédemment avait largement anticipé sur les compétences prévues par la loi pour les communautés de communes.

## I – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### 1 – Expérimentation d'une coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Centre-oise (budget 2000)

En mars 2000, , le Conseil a décidé d'élaborer une Charte d'aménagement et de développement avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Centre Oise<sup>1</sup>.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du redéploiement de la politique régionale de développement territorial, proposant aux 41 territoires partenaires de la Région de s'associer pour constituer des espaces de projets à une échelle inter-territoriale.

Entre janvier 2000 et février 2001, un comité de pilotage constitué des deux présidents et de neuf élus de chaque structure, a suivi les travaux d'élaboration de la Charte.

Sur la base d'un cahier des charges et d'une mise en concurrence, l'étude d'élaboration de la Charte a été confiée en avril 2000 au cabinet VALOREN.

#### La Charte de coopération : un projet commun, puis un contrat

La Charte comporte trois parties :

<u>Phase 1 :</u> diagnostic stratégique	- Un état des lieux des forces et des faiblesses de l'espace géographique concerné - La définition des enjeux communs et d'une stratégie développement et d'aménagement à l'échelle de l'aire de coopération
<u>Phase 2 :</u> orientations	Les objectifs de la coopération et les priorités d'action
<u>Phase 3 :</u> programmation	- Un programme d'actions et une programmation d'opérations sur 3 ans

Dés 2001, la Charte de coopération constituera la base d'une contractualisation entre les deux territoires et le Conseil Régional :

- une contractualisation avec la Région sur la base de la Charte de coopération, comportant un programme d'actions sur 3 ans et sur 6 ans, ainsi qu'une programmation de ces actions.

- la mobilisation d'une enveloppe spécifique composée, de 15 % des enveloppes FRDL (Fonds Régional de Développement Local) de chaque territoire, abondée à la même hauteur par la Région, soit une enveloppe totale d'environ 6,5 MF pour l'aire de coopération Centre Oise – Plateau Picard, pour la période 2001-2003.

#### Les orientations

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Centre Oise et le Conseil communautaire du Plateau Picard (séance du 18 octobre 2000) ont adopté le diagnostic stratégique constituant la première partie de la Charte.

<sup>1</sup> 23 communes, 38 000 habitants, cf. carte du territoire de coopération en annexe

L'ambition politique commune est d'élever l'aire de coopération au rang de 4<sup>ème</sup> agglomération de l'Oise (65 000 habitants) en y développant une politique innovante, alliant urbanité et ruralité au profit de la qualité de vie.

Les orientations prioritaires suivantes ont été retenues par le comité de pilotage pour animer l'ensemble de la Charte et consolider les relations entre les deux territoires :

#### **- Insertion sociale et professionnelle**

Travailler sur l'extension du PLIE<sup>2</sup> du Plateau Picard, dans la perspective d'une plate-forme regroupant l'ensemble des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle.

#### **- Transport**

- Harmoniser et optimiser l'offre existante de transport publics (SNCF, lignes de cars) en la rapprochant des usagers ;
- Créer un dispositif de transport à la demande

#### **- Développement économique**

Création d'une mission de développement économique avec pour premiers objectifs :

- l'écriture d'une stratégie de développement économique commune,
- l'étude du raccordement du territoire aux réseaux de télécommunications à haut débit,
- un inventaire des entreprises « gagnantes » pour éveiller l'esprit d'entreprise.

En 2001, les deux structures devront mettre au point ces actions et définir une programmation sur 3 et 6 ans, avant de finaliser la Charte. Un Conseil de développement rassemblant l'ensemble des acteurs du développement de l'aire de coopération (élus, état, socioprofessionnels, associatifs, ...) devra valider les orientations et la programmation retenues.

#### Aspects budgétaires

La Cc du Plateau Picard est maître d'ouvrage de l'étude d'élaboration de la Charte, dont le coût s'élève à 298 000 F. Une convention avec le SMACO fixe les modalités de notre collaboration sur le déroulement de l'étude et son financement.

Elle est financée à 80 % par le Conseil Régional de Picardie (une subvention de 300 000 F a été attribuée sur la base d'un coût d'étude prévisionnel de 375 000 F).

La part non subventionnée est prise en charge à part égale entre la Cc PP et le SMACO.

La phase de diagnostic (96 000 F) a été réglée au bureau d'étude en 2000.

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

(fonction 90, p. 84 à 87 du CA 1999 – Interventions économiques ; opérations n° 22, p. 104 du CA – aménagement ancien « Leclerc » ; n° 23, p. 105 – ZI Maignelay, 3<sup>ème</sup> tranche ; n° 32, p. 111 – Maison des services d'insertion ; opérations sous mandat, p.112-113, n° 6 – Carrefour giratoire RD 916, ZI-nord St Just, n° 11 – Aménagement ZI Tricot,

<sup>2</sup> Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

n° 12 – Ancienne sucrerie St Just, n° 20 – Assainissement eaux pluviales, ZI Nord St Just, n° 25 – ZI Maignelay, 2<sup>ème</sup> tranche, n° 26 – Carrefour giratoire, ZI sud St Just).

Les interventions économiques du district en 1999 ont concerné principalement :

- des actions pour le développement de l'emploi et de lutte contre l'exclusion ;
- des opérations d'aménagement de zones d'activités économiques, réalisées pour le compte des communes, hors compétence communautaire (opérations sous mandat).

### **1 – Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale**

(1999 : achèvement de la transformation d'une ancienne surface commerciale acquise par le district fin 1996 et louée à l'entreprise AQLE depuis fin 1998).

L'atelier industriel du « site économique des Longs Prés », situé à St Just en Chaussée, et loué après transformation à la Sté AQLÉ (montages électriques et électroniques), a fait l'objet en 1999 de travaux de réfection de la toiture, pour compléter les aménagements réalisés précédemment.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de développement, l'entreprise locataire du district souhaite louer également le second bâtiment (la Réserve), après aménagement et mise aux normes.

Fin 1999, l'étude du dossier avait abouti à une estimation sommaire des travaux à réaliser et une promesse de financement était obtenue de la part de l'Etat, au titre de la dotation de développement rural (dotation réservée aux intercommunalités pour des actions ou opérations de développement économique, social, touristique ou environnemental, susceptibles de créer, à terme, de l'emploi ou une augmentation des bases de la fiscalité locale).

## **1 – Dispositifs contractuels de développement économique local**

### **Participation à « Oise-Est Initiative »**

Depuis 1999, la Communauté de communes du Plateau Picard est l'une des collectivités partenaires (et fondatrices) de la Plate-Forme d'Initiative Locale « Oise-Est Initiative ». Ce réseau d'acteurs économiques, financiers et politiques locaux, a pour vocation de favoriser et d'accompagner la création et la reprise de petites et moyennes entreprises sur l'est de l'Oise.

Au travers de cet outil, la Communauté de Communes du Plateau Picard souhaite favoriser l'initiative locale et aider les créateurs d'entreprise du Plateau Picard.

L'association « Oise-Est Initiative » regroupe :

- 6 Communautés de communes :
  - Plateau Picard
  - Pays des Sources
  - 2 Vallées
  - Haute Vallée de l'Oise
  - Pays d'Oise et d'Halatte
  - Pays de Valois
- des banques ( ....)
- des partenaires institutionnels (DATAR, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignation, ...)
- des entreprises
- des organismes socioprofessionnels (CCIO, Chambre des Métiers, UTC, ADIE, Le Roseau, ...)

Ce réseau de partenaires propose les services suivants aux créateurs :

- Un accueil personnalisé de proximité sur chaque territoire membre (effectué par l'animateur de la Plate-Forme sur le Plateau Picard)
- L'accompagnement technique nécessaire au montage du projet (en partenariat avec les organismes d'aide à la création d'entreprise)
- L'octroi de prêts d'honneur à 0 % pour faciliter l'accès aux prêts bancaires (sur sélection du Comité d'Agrément)

- Le parrainage par un chef ou cadre d'entreprise, pendant les trois ans suivant la création de l'entreprise

Une convention d'objectif annuelle lie l'association et la Communauté de communes.

Depuis septembre 1999, Oise-Est Initiative a rencontré une trentaine de personnes du Plateau Picard ayant une idée ou un projet de création d'activité. La plupart recherchent des conseils, un appui dans la construction du projet.

**Deux créateurs d'entreprise du Plateau Picard ont bénéficié d'un prêt d'honneur :**

- une activité de réparation et montage d'ascenseurs (Sains-Morainvillers)
- un commerce de café – tabac – épicerie (Méry-le-Bataille)

Ci-dessous, le bilan d'activité de l'année 2000

<b>Territoires</b>	Nbre de contacts avec des porteurs de projet en 2000	Nbre de dossiers examinés en Comité Territorial	Nbre de dossiers soumis au Comité d'Agrément	Nbre de prêts d'honneur octroyés	Montant total des prêts octroyés	Nbre d'emplois créés
Cc Plateau Picard	13	2	2	2	65 000 F	3
Cc Pays des Sources	13	3	3	2	80 000 F	3
Cc des 2 Vallées	15	3	2	2	70 000 F	2
Cc Haute Vallée de l'Oise	44	11	10	9	395 000 F	11
Cc Pays d'Oise et d'Halatte	22	7	4	4	190 000 F	5
Cc du Pays de Valois	44	17	10	7	235 000 F	10
UTC	1	1	1	1	100 000 F	1
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>44</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>1 135 000 F</b>	<b>35</b>

**3 – Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi**

(1999 : conventions d'objectifs et subventions à des associations partenaires du district dans sa politique de lutte contre l'exclusion et pour l'emploi : Mission Locale Rurale du Plateau Picard et des vallées de la Brèche et de la Noye, Association intermédiaire de travail transitoire, Plateau Picard insertion, Recyclerie du Plateau Picard).

Les partenaires directs du district pour l'emploi sont nombreux ; ce sont des associations de la loi de 1901 :

Depuis sa création, le district remplace les communes dans le financement de la **Mission Locale Rurale** pour l'emploi et la lutte contre l'exclusion (1, rue Jean Jaurès à St Just en Chaussée). Cette participation financière autorise et conditionne les financements apportés à l'association par l'Etat et la Région Picardie.

**La Mission Locale Rurale** couvre aujourd'hui 5 cantons (Breteuil, Crèvecœur le Grand, Froissy, Maignelay-Montigny, St Just en Chaussée et 3 communes du canton de Clermont), soit 112 communes.

En 1999, elle suivait 1 617 personnes, dont 952 habitants des communes du district. Entre autres activités de soutien pour aider ces personnes à résoudre leurs difficultés, elle les oriente vers les mesures nationales, régionales ou départementales, favorables à l'emploi.

**L'Association intermédiaire de travail transitoire** (AITT) sert de support juridique provisoire pour la mise en place et le démarrage d'une action d'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

**Les « Jardins du Plateau Picard »** ont fait l'objet d'une étude financée par le district, dès 1996. Le démarrage de l'opération, intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 1997, nécessite un soutien de plusieurs années de la part de nombreux partenaires.

Le principe des Jardins consiste en une exploitation maraîchère en « agro-biologie », de type associatif, employant des personnes privées d'emploi (dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi), et financée par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un « panier de légumes » hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons).

Les jardins ont employé en 1999 : 29 personnes.

Le district a mis en place un **plan local d'insertion économique** (PLIE) en 1995.

La gestion du plan est confiée par convention à une association subventionnée par le district : **Plateau-Picard-Insertion**. Ce plan qui a fait l'objet en 1994 d'un protocole d'accord avec l'Etat, la Région et le Département, assigne au district des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour l'accès à l'emploi des personnes en grandes difficultés.

Ainsi, sur 300 personnes accueillies pendant les 5 ans du plan dans les différentes actions mises en place par les opérateurs (ANPE, Mission Locale, AITT, Centre de Formation...), 150 doivent avoir obtenu une « sortie positive » à l'échéance du plan (31.12.2000).

Une sortie positive est définie, soit comme l'obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de 6 mois chez le même employeur, soit comme l'obtention d'un certificat homologué, à l'issue d'une formation qualifiante.

Au 31 décembre 1999, sur 305 personnes qui ont suivi un parcours d'insertion, (dont 120 du dispositif RMI), 149 ont obtenu une sortie positive (dont 54 bénéficiaires du RMI).

Le suivi des bénéficiaires du PLIE est assuré par 4 opérateurs :

- l'A.I.T.T. (Association Intermédiaire de Travail Transitoire) qui a accompagné 73 bénéficiaires
- l'A.L.I. (Animateur Local d'Insertion) qui a accompagné 52 bénéficiaires exclusivement au RMI
- l'A.L.E. (Agence Locale pour l'Emploi) qui a accompagné 91 bénéficiaires principalement chômeurs de longue durée
- La M.L.R. (Mission Locale Rurale) qui a accompagné 89 bénéficiaires principalement des Jeunes sans qualification.

Pour permettre aux opérateurs de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle avec chacun des bénéficiaires, le PLIE initie des actions. Ces dernières sont adaptées aux besoins de formation et d'évolution individuelle dans l'objectif d'intégrer à l'issue un emploi correspondant aux capacités de chacun.

Parmi ces activités nous pouvons citer pour exemple :

- les jardins du Plateau Picard (chantier-école de maraîchage)
- repérage d'un métier (chambre école en bâtiment)
- Art-déco et service (chantier d'utilité sociale sur les métiers du décor et des services)
- mais aussi des actions pour intégrer l'emploi
- les ateliers de l'Emploi (avec le CFPP pour développer ses expériences professionnelles et savoir se présenter dans une entreprise)
- créer son emploi (avec le Roseau, association spécialisée pour aider les publics en difficulté dans une création d'entreprise ou d'emploi indépendant).

**L'Association « La Recyclerie du Plateau Picard »** a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour but de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

En 1999, le district a décidé de soutenir l'action de l'association, au titre de la politique districale pour l'insertion. Le principe d'une subvention de démarrage, dégressive pendant 3 ans (1999, 2000, 2001), a été retenu par le Conseil.

L'association a créé 3 emplois aidés en 1999. Le projet de développement de la Recyclerie prévoit, notamment, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour rendre ces emplois durables et les professionnaliser.

#### **4. Opérations d'investissement**

##### 4.1 – Opérations propres au district

Deux opérations districales étaient prévues en 1999 :

- la réparation de la toiture de l'entrepôt aménagé en atelier et loué à la Sté AQLE, déjà évoquée plus haut au 1.
- l'acquisition de locaux dans la commune de Maignelay-Montigny, destinés à être aménagés en une « maison des services d'insertion » en 2000.  
Cet équipement immobilier aurait permis d'accueillir, notamment, la Mission locale, trop à l'étroit dans ses locaux actuels à St Just en Chaussée, ainsi que les activités de la Recyclerie du Plateau Picard.  
Cette opération a été abandonnée, suite à la mise en œuvre du droit de préemption au profit de la commune de Maignelay-Montigny, qui prévoit de créer des logements sociaux dans ces locaux.

##### 4.2 – Opérations sous mandat

Le district réalise ce type d'opération à la demande et pour le compte de certaines communes, dans le cadre de conventions dites « de mandat de maîtrise d'ouvrage publique ». Ce sont, en effet, des interventions hors compétences du district. L'intérêt des communes concernées est de bénéficier de l'expertise technique des services du district et de financements tels que la dotation de développement rural (DDR) attribuée par l'Etat au district.

Les opérations sous mandat sont dites « extra-budgétaires », car elles doivent être, in fine, équilibrées en dépenses et recettes, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas, en principe, affecter le budget du mandataire (le district).

Si ce n'est pas le cas les sommes provenant du budget districial sont considérées comme des subventions d'équipement du mandataire au profit du mandant (la commune).

Depuis l'intervention de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, ces subventions aux communes membres viennent minorer le « coefficient d'intégration fiscale » du groupement de communes, qui sert au calcul de la DGF de ce groupement. La conséquence est une baisse de cette DGF. Par ailleurs, la Préfecture de l'Oise qui, jusqu'à présent, avait toléré cette affectation de la DDR du district à des opérations communales, vient de décider (en respect de la loi précitée) de ne plus l'accepter, à partir de 2000.

Cela ne signifie pas que des opérations d'investissement du district sur le patrimoine communal ne soient plus possibles. Mais, dorénavant, elles ne pourront être réalisées qu'après que le Conseil du district ait démontré leur intérêt pour l'ensemble des communes membres, sous maîtrise d'ouvrage directe du district et aux termes de conventions déterminant les modalités d'exécution et les conditions financières (voir l'article 3 bis des statuts du district – annexe n° 1).

#### Opération n° 23 – ZI Maignelay-Montigny 3<sup>ème</sup> tranche

Le district a déjà réalisé pour le compte de la commune deux tranches de travaux de voirie et réseaux divers en 1996 et 1997 (financements : Etat, Région, Commune). Ces aménagements de la zone industrielle-est de la commune ont permis l'installation de la Sté d'ateliers mécaniques SARM et de la déchetterie du district.

La 3<sup>ème</sup> tranche d'aménagement a été décidée par la commune en 1998. Le district l'a présentée, comme les deux autres, à l'Etat, au titre de la dotation de développement rural (DDR), et a obtenu une subvention de 966 000 F représentant 35% du déficit prévisionnel d'opération.

L'opération comporte des acquisitions foncières, l'aménagement d'une voie nouvelle de desserte et la création d'un carrefour giratoire sur la RD 938 (Maignelay-Tricot), pour permettre l'accueil d'un centre de secours et d'une surface commerciale. Au 31 décembre 1999, les études préliminaires sont achevées, les travaux pourront commencer dès l'obtention de l'autorisation départementale (pour le carrefour).

### Opération n° 6 – Carrefour giratoire RD 916 – ZI nord de St Just en Chaussée

Cette opération ancienne (programme 1994 de la DDR) comportait une étude d'aménagement futur que la commune de St Just en Chaussée a décidé de ne pas réaliser immédiatement.

Ainsi, les travaux du carrefour (sortie nord vers Amiens) ont été réalisés par le district en 1995-96 et l'étude en 1999.

### Opération n° 11 – Aménagement ZI Tricot

La zone industrielle de Tricot a été la première à bénéficier des dispositions de la loi de février 1992 sur l'administration territoriale de la République instituant, notamment, la dotation de développement rural. En 1992, le district a pu, ainsi, acquérir la friche industrielle de l'ancienne sucrerie et réaliser, pour le compte de la commune, les premiers travaux de réhabilitation (démolition des ruines, nettoyage et sécurisation des terrains). Une seconde tranche de travaux, décidée en 1994 par la commune, a été réalisée en deux phases, dont la présente opération n° 11 constitue la deuxième. Les élus municipaux disposent désormais d'une zone industrielle partiellement réaménagée (6 ha viabilisés) et d'une étude d'aménagement futur. Des bâtiments conservés de l'ancienne sucrerie et des terrains ont été vendus ou loués à deux entreprises, dont une création.

### Opération n° 12 – Ancienne sucrerie de St Just en Chaussée

Cette opération, également subventionnée par la DDR (35%), a été réalisée pour le compte de la commune en 1998. Il s'agissait de la réfection d'une partie de la rue Sarrail, à partir de la rue Mangin, dans la friche de l'ancienne sucrerie. L'inscription apparaissant au compte administratif 1999 se rapporte à une subvention d'équilibre provenant de la section de fonctionnement et représentant l'attribution de la DDR.

### Opération n° 20 – Assainissement eaux pluviales sur la ZI nord de St Just en Chaussée

Cette opération est la 2<sup>ème</sup> (après la ZI de Tricot) à avoir bénéficié de la DDR attribuée au district. La commune était dans l'obligation d'améliorer rapidement l'écoulement des eaux pluviales captées dans la zone industrielle nord, suite à l'installation de la surface commerciale « Leclerc » et aux projets d'extension de la Sté Revco (Gurrit Essex) et d'installations d'entreprises nouvelles.

La réalisation, prévue pour 1994, s'est étendue de 1996 à 1998 (remise des ouvrages à la commune).

Comme pour l'opération précédente, la recette constatée au compte administratif 1999 correspond au montant de la DDR perçu (50% du coût hors TVA).

### Opération n° 25 – ZI Maignelay 2<sup>ème</sup> tranche

Cette 2<sup>ème</sup> tranche d'extension-aménagement de la zone industrielle-est de Maignelay-Montigny comportait des acquisitions foncières, le prolongement de la voie créée par la 1<sup>ère</sup> tranche (accueil de la Sarm) et l'amorce de la voie comprise dans la 3<sup>ème</sup> tranche. Cette 2<sup>ème</sup> tranche a permis l'installation de la déchetterie du district. La subvention DDR obtenue pour cette tranche se montait à 40% du déficit prévisionnel.

## Opération n° 26 – Carrefour giratoire, ZI sud St Just en Chaussée

Cette opération, destinée à améliorer la commodité et la sécurité de la circulation routière, comportait la création d'un carrefour giratoire sur la RD 158, dans la zone industrielle sud, à la hauteur de l'entreprise Kaysersberg. Au 31 décembre 1999, elle n'était pas tout à fait achevée.

La subvention DDR 1997 s'y rapportant représente 40% de la dépense hors TVA.

### III – ENVIRONNEMENT

#### **1 – Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés**

*(fonction 812, p.51 à 53 du CA 1999 – Collecte, traitement des ordures ménagères)*

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000)

La communauté de communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. En 1995, elle a commencé à mettre en place un système de collecte et de traitement sélectif, destiné à réduire, autant que faire se peut, la mise en décharge ou l'incinération et à développer au maximum le tri et la valorisation des déchets, dans l'esprit de la loi « déchets » de 1992. Ce projet a été poursuivi avec la construction en cours d'une seconde déchetterie, située dans la commune de Saint-Just-en-Chaussée.

Le district gère trois types de collectes :

La collecte classique en porte à porte, avec une collecte hebdomadaire pour 21 798 habitants et deux collectes hebdomadaires pour 5 498 habitants (population RGP 1999).

La collecte des encombrants est intégrée à cette collecte (avec la même fréquence), mais le nouveau contrat qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2001 prévoira un ramassage séparé en vue d'une valorisation.

La collecte sélective par apport volontaire sur 82 plates-formes (PAV) réparties dans les 52 communes membres, concerne les corps plats (papiers, cartons), les corps creux (acier, alu, plastiques, briques de boissons) et le verre.

La collecte sélective par apport volontaire à la déchetterie de Maignelay-Montigny, pour les déchets verts, les gravats, la ferraille, les grands cartons, le tout venant, les déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures,...), les huiles, les filtres à huile et les batteries.

#### Le SYMOVE

Le district est membre du Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) qui a pour compétence l'animation d'une politique de développement de la collecte sélective, du tri et de la valorisation des déchets ménagers. Le SYMOVE rassemble 13 groupements de communes comme le district et 3 communes isolées, soit 396 communes de l'ouest du département de l'Oise et 318 602 habitants (RGP 1999).

Le transfert de la partie de la compétence concernant les opérations de transport, tri et traitement est envisagé et pourrait aboutir en 2001 ; ceci nécessite au préalable que les collectivités adhérentes acceptent le départ de la communauté de communes de Picardie Verte, actuellement membre du SYMOVE, qui a confié cette compétence à un syndicat mixte interdépartemental.

## **1. Les quantités collectées et leur destination**

### **1.1 Les résultats de l'année 2001**

Pour l'année 2001, le tonnage global, toutes collectes confondues (déchetterie, collecte sélective, collecte en porte à porte), s'élève à 17 897 tonnes dont :

- 2 030 tonnes à la déchetterie
- 1 195 tonnes en collecte sélective dans les PAV
- 14 672 tonnes en porte à porte (ordures ménagères et encombrants)

Soit 18 % de déchets collectés en vue d'une valorisation.

### **1.2 L'évolution des tonnages depuis 1992**

En huit ans, la quantité de déchets collectés dans les 52 communes membres a augmenté de près de 8 000 tonnes.

Rapportée à la population, cette production atteint 655 kg par an et par habitant en 2000, ce qui correspond à une production dépassant de plus de 100 kg la moyenne départementale.

La forte augmentation depuis 1999 s'explique par la mise en service de la déchetterie de Maignelay-Montigny en décembre 1998. Un tonnage supplémentaire a été capté.

En effet, le dispositif de la collecte sélective n'étant pas complet, la société Gurdebeke, prestataire du district, continue à ramasser tout ce que les habitants déposent sur le trottoir (encombrants, cartons, pneus, etc.), ainsi que les déchets professionnels des artisans et commerçants, qui constituent ce qu'on appelle des déchets « assimilés » aux déchets des ménages.

La collecte sélective dans les PAV, qui augmentait régulièrement depuis sa mise en service, a régressé de 6 kg entre 1998 et 1999 puis a augmenté cette année de 3,5 kg/hab.

En conclusion, on peut faire trois constats principaux :

- Malgré la mise en place de la collecte sélective et de la déchetterie, les volumes de la collecte classique ne diminuent pas.
- La collecte sélective des points d'apport volontaire a légèrement régressé.
- L'ouverture de la déchetterie a permis de capter un volume de déchets supplémentaire.

### **1.3 Le traitement des déchets**

Si l'on veut atteindre l'objectif fixé par la « circulaire Voynet » du 28 avril 1998, de collecter 50% des déchets en vue d'une valorisation, il convient d'analyser la destination actuelle des déchets du Plateau Picard, en évaluant la part réellement triée et valorisée.

- La totalité des déchets collectés en porte à porte par la Sté Gurdebeke est enfouie en centre d'enfouissement technique (14 672 tonnes).

- Tous les tonnages captés dans les PAV sont, après tri, valorisés ; la répartition des matériaux collectés en 2000 est la suivante :

<i>Type de matériaux</i>	<i>Poids (en tonnes)</i>
Corps creux	112
Corps plats	375
Verre	708
<i>Total</i>	<i>1 195</i>

- En ce qui concerne la déchetterie, la répartition des matériaux collectés s'établit comme suit : gravats : 38% - déchets verts : 27% - Tout venant : 26% - ferraille : 6% - cartons : 1% - autres et déchets ménagers spéciaux : 2%, soit 2 030 tonnes collectées.

1 500 tonnes sont effectivement valorisées, soit 36 % de plus qu'en 1999. Les 530 tonnes restantes (tout venant, déchets ménagers spéciaux, filtres) sont dirigées, le tout venant, en décharge, les déchets ménagers spéciaux et les filtres à huile, vers un incinérateur.

#### 1.4 Comparaison avec d'autres collectivités membres du SYMOVE

Les communautés de communes du Plateau Picard et du Pays du Clermontois sont les seuls du SYMOVE à avoir adopté un système de points d'apport volontaire (PAV) parmi les membres du syndicat qui ont mis en place une collecte sélective (les autres sont en porte à porte). Les performances des deux structures sont proches. Le taux de captage en vue d'une valorisation de 18 % sur le Plateau Picard se situe dans la moyenne du SYMOVE.

#### 1.5 Perspectives d'évolution

Afin d'obtenir un changement progressif mais durable des comportements des habitants, des artisans, commerçants et autres activités tertiaires vis à vis de leurs déchets, l'action de la collectivité doit s'appuyer les moyens suivants :

- un dispositif de collecte complet et bien organisé,
- une communication bien faite et régulière,
- à terme, une réglementation de la collecte visant à limiter la quantité de déchets non valorisés (déchets verts, métaux, emballages...) et assimilés aux déchets ménagers (déchets industriels).

La mise en service d'une seconde déchetterie située à Saint-Just-en-Chaussée est prévue pour le mois de juillet 2001. Les statistiques de fréquentation de la déchetterie de Maignelay-Montigny montre qu'un gisement important est faiblement capté dans ce secteur actuellement : la commune de Maignelay-Montigny et les communes environnantes totalisent jusqu'à vingt fois plus d'usagers que la région de Saint-Just-en-Chaussée compte-tenu de son éloignement (plus de 10 minutes).

Avec cette nouvelle installation, les tonnages triés à la source augmenteront vraisemblablement de manière importante.

A noter que l'implantation de cette déchetterie, qui sera équipée d'un pont bascule, permettra un contrôle systématique des quantités de déchets collectés en porte à porte par le prestataire de service qui effectuait jusqu'à présent la pesée sur ses équipements propres.

La communication, sa qualité et sa fréquence conditionnent fortement la réussite des politiques de tri et de valorisation des déchets mises en place par les collectivités (voir le chapitre 3).

## **2. Le fonctionnement et la fréquentation des équipements**

### 2.1 Les points d'apport volontaire (PAV)

Quatre aspects particuliers peuvent être soulignés concernant le fonctionnement des PAV. Comme chaque année, la société Gurdebeke a des difficultés à assurer toutes les vidanges en temps voulu. Les réclamations des communes sont, à chaque fois, immédiatement transmises à la société. Une vidange est alors effectuée par l'entreprise dans un délai de un à trois jours.

Conformément au marché, le prestataire peut organiser les circuits de collecte à sa convenance sous la condition que la fréquence de l'opération de collecte soit adaptée au rythme et au taux de remplissage des colonnes. Des pénalités sont prévues à l'encontre du titulaire en cas de manquement à ces obligations.

## **Le complément du dispositif**

Les fréquents débordement nécessitent pour un petit nombre de commune un doublement du nombre de conteneurs de leurs point d'apport volontaire.

## **La propreté des points d'apport volontaire**

La société Gurdebeke a la responsabilité du balayage et l'enlèvement des poubelles, tandis que les communes interviennent sur le gros entretien des plates-formes et de leurs abords. Un nettoyage des conteneurs est nécessaire. Celui-ci pourrait être effectué en complément par les communes ou par le biais d'une entreprise privée.

### 2.2 La déchetterie de Maignelay-Montigny

#### Résultats 2000

Le recensement général de la population de 1999 dénombre 27300 habitants sur la communauté de communes. La déchetterie de Maignelay-Montigny concerne potentiellement 13500 habitants. Le nombre total de passages relevés en 2000 s'élève à 11000 (+48%). La mise en service de la déchetterie de Saint Just-en-Chaussée sera un complément efficace à ce dispositif puisque l'on constate que c'est essentiellement la population « à 10 minutes » qui fréquente l'installation.

#### Les horaires d'ouverture

Lundi 14h-18h  
Mardi 9h-12h / 14h-18h  
Mercredi 14h-18h  
Jeudi 14h-18h  
Vendredi 14h-18h  
Samedi 9h-12h / 14h-18h  
Fermé le dimanche et les jours fériés

Le fait d'ouvrir chaque jour de la semaine a considérablement limité les dépôts sauvages devant le portail.

Compte tenu des variations saisonnières de fréquentation, les heures d'ouvertures devraient être modulées avec un système alternant heures d'été (plage d'ouverture plus large) et heures d'hiver (plage plus restreinte).

## **3 La communication**

### *3.1 La communication écrite*

#### Les points d'apport volontaire

Contrairement à ce qui était inscrit au plan de communication, les résultats trimestriels de collecte n'ont pas été affichés en 2000 dans les emplacements prévus à cet effet.

Ce dysfonctionnement est dû à des mouvements de personnels qui ont perturbé l'organisation du service.

En décembre 2000, une page rappelant les différents dispositifs de collecte sélective sur le territoire a été proposée aux communes pour une insertion dans le bulletin d'informations communales.

A partir du mois de mars 2000, une campagne d'affichage sur les points d'apport volontaire a été lancée. Elle présentait les résultats 2000 de collecte et explicitait les dernières simplifications des consignes de tri.

#### La déchetterie

Le règlement intérieur de la déchetterie est affichée sur le site. Guides et bulletins d'informations sont distribués sur proposition de l'animateur ou à la demande du visiteur. Ces documents seront révisés et feront l'objet d'une diffusion systématique dans chaque foyer lors de l'ouverture de la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée.

### 3.2 La sensibilisation en milieu scolaire

En octobre 2000, à l'occasion des semaines de l'environnement une exposition a été installée au lycée agricole d'Airion. Elle a accueilli deux classes de seconde dans le cadre d'un module éco-citoyenneté, avant d'être ouverte, à tous les élèves du lycée, du Centre de Formation Professionnelle Pour Adulte (C.F.P.P.A.) et du personnel technique.

### 4. Le prix du service publique de collecte et traitement des ordures ménagères

La communauté de communes gère le service par le biais de marchés publics de prestations de service, tant pour la collecte classique en porte à porte que pour la collecte sélective en apport volontaire (PAV et déchetterie).

A noter que la communauté de communes bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 du taux réduit de TVA de 5,5% sur l'ensemble des ces prestations, parce qu'elle est engagée dans un programme de gestion sélective des déchets à travers le SYMOVE (contrats d'objectifs et de financement conclu avec la société Eco-emballages). Cette aide indirecte de l'Etat a permis une économie de 860 000 F en 2000.

- **Les prix des deux marchés en porte à porte** attribués à la Sté Gurdebeke (60-Noyon) sont calculés sur la base de prix forfaitaires par habitant :

Collecte hebdomadaire :	84,39 F HT
Collecte bi-hebdomadaire :	107,36 F HT
Traitement (CET de Carlepont) :	73,54 F HT

Prix total des prestations « porte à porte » : **5 344 673 F TTC**  
(dont collecte : 2 335 593 F et traitement : 2 009 079 F)

Ces contrats étant arrivés à terme en février 2001, ils ont du faire l'objet d'un nouvel appel d'offres qui a eu pour conséquence une augmentation significative du coût global (+ 50 %).

- **La gestion des points d'apport volontaires** fait l'objet de deux marchés également attribués à la Sté Gurdebeke (collecte des PAV, tri et conditionnement des matériaux, conformément aux prescriptions techniques donnant droit aux aides de la Sté Eco-emballages).

Coût total brut des prestations « PAV » : **596 238 F TTC**

- **La déchetterie** est gérée en régie directe en ce qui concerne l'accueil du public : l'équipement appartient au district qui en assure l'animation et le gardiennage avec son propre personnel.

La location des contenants, la vidange, le transport et le traitement des matières collectées font l'objet de marchés publics de prestations de service.

- La Sté Gurdebeke est titulaire des lots 1 (déchets verts), 3 (ferrailles), 4 (grands cartons), 5 (tout venant), 7 (huiles).
- La S.N.C. Antrope (60-St Just-en-Chaussée) est titulaire du lot 2 (gravats).
- L'entreprise Aubine-Onyx (groupe CGEA 77-Chelles) est titulaire du lot 6 (déchets ménagers spéciaux).
- La Société de Ramassage pour la Régénération des Huiles Usagées (SRRHU 92-Asnières) est titulaire des lots 8 (filtres à huile) et 9 (batteries).

Coût total brut des prestations « déchetterie » :	483 841,00 F TTC
Coût salarial net	33 060,00 F TTC

Des recettes viennent minorer le coût salarial. Elles proviennent des aides versées par l'Etat pour l'emploi d'une personne sous contrat « nouveaux services-nouveaux emplois », pour l'accueil et l'animation à la déchetterie

**- A ces dépenses, il convient d'ajouter :**

La contribution au SYMOVE :	191 072,00 F
Une subvention à l'ARERS (recherche contre le cancer) calculée sur le tonnage de verre collecté annuellement :	15 388,80 F

**- Des recettes viennent minorer les coûts.** Elles proviennent principalement des aides versées par le SYMOVE, issues des contrats conclus par ce syndicat avec la Sté Eco-emballages pour les opérations de tri et de valorisation ainsi que pour la communication sur la collecte sélective.

Reversement Symove (filières et Ecoemballages) dont 298 515,00 F au titre du solde des reversement 1999	717 050,00 F
Subvention Agence de l'Eau	23 000,88 F
Revente des matériaux collectés en déchetterie	30 348,78 F
Redevance déchetterie	4 560,00 F

**Le coût du service en 2000 :**

Coût brut annuel (sans les aides) : 6 929 952 F soit **242,89 F par habitant**  
**370,36 F par tonne de déchets**

Prix net annuel (aides déduites) : 6 153 580 F soit **225,43 F par habitant**  
**343,75 F par tonne de déchets**

**Conclusion**

Depuis 1993, les tonnages collectés par habitant et par an, après s'être accrus sensiblement, semblent se stabiliser. La mise en service d'une déchetterie à Maignelay-Montigny a permis de capter un volume supplémentaire de déchets dont une part contribue sans doute à la réduction des « décharges sauvages ».

Le programme de collecte sélective mis en place sur la Plateau Picard n'est pas terminé, mais il permet déjà de détourner 15 % des déchets des ménages de l'enfouissement ou de l'incinération et de les valoriser. L'effort à fournir est encore important pour atteindre l'objectif fixé par la loi de porter ce taux à 50 % en 2002.

Pour encourager les habitants à modifier durablement leurs comportements vis à vis des déchets, il est primordial de renforcer la communication et de poursuivre la mise en place des équipements prévus pour terminer le programme de gestion sélective (déchetterie de Saint Just-en-Chaussée, mini-déchetterie de St Rémy-en-l'Eau et de Laneuvilleroy).

**2 – Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

(fonction 811, p. ? à ? du CA 2000 – Eau et assainissement)

**Interventions de la Communauté de Communes du Plateau Picard  
dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**

**Le contrat rural :**

Après deux années de préparation, le contrat rural du Plateau Picard a été signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la Communauté de Communes, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

Les objectifs de ce contrat sont les suivants :

- Protéger la nappe de la craie de la pollution et de la surexploitation.
- Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes.
- Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de travaux de 180 millions de Francs. 140 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement, 21,6 millions pour l'eau potable, 13,67 millions pour le volet agricole, 3,73 millions pour le fonctionnement et 1 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Au titre de la première année d'exercice du contrat rural le Président de la communauté de communes a attribué par arrêté de subvention 1 744 750 F pour la réalisation de travaux et 742 091 F pour des études préalables. Ces sommes se répartissent entre cinq maîtres d'ouvrage (le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré, le Syndicat Intercommunal de traitement des eaux Usées de la région de St Just, le Syndicat des Eaux d'Avrechy, les communes de Nourard Le Franc et de Lieuvillers.).

Les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu profiter du contrat rural. Au titre de la campagne 2000, 560 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 27 exploitations ont été financés dans les périmètres de bassin d'alimentation de captage et 73 exploitations se sont engagées à réaliser des reliquats d'azote à la fin de l'hivers 2001.

#### **Zonage d'assainissement :**

Dans la suite logique des études de choix d'assainissement, la Communauté de Communes a pris en charge pour les communes volontaires, les dossiers pour la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.

#### **Etude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes :**

Le but de cette étude confiée à la DDAF de l'Oise est d'engager une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'alimentation en eau potable du Plateau Picard.

En juin 2000 le service de l'Equipement Rural de la DDAF de l'Oise a présenté aux membres de la commission Eau et Assainissement la première phase du schéma directeur (état des lieux de la ressource et des services de distribution) la deuxième phase de l'étude prévue pour le printemps 2001 comportera des propositions d'aménagements (interconnexions de réseaux, nouveaux forages).

#### **Programme éducatif sur l'eau et l'environnement**

Par une délibération du 08/07/99, le Conseil a décidé de mettre à disposition des maîtres et professeurs des écoles de Plateau picard un programme éducatif sur l'eau et l'environnement. A ce titre, un animateur environnement a été recruté en octobre 2000. Les animations scolaires devraient donc être opérationnelles en 2001.

#### **Moyens humains affectés au service :**

- une animatrice du contrat rural à temps plein
- une secrétaire à temps plein
- un animateur environnement à 1/3 temps

## IV – MISE EN VALEUR DU PAYSAGE

### **1 - Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine**

#### - Etudes paysagères

(opération n° 29, p. 108 du CA 1999 – Aménagements paysagers)

#### **« Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard »**

Le Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard est un document de référence sur les caractéristiques paysagères du territoire. Il a été conçu par une paysagiste professionnelle.

Il propose aux élus, aux habitants et aux professionnels « aménageurs » des recommandations par thème, destinées à préserver les éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau Picard.

Présenté sous la forme d'un classeur et d'une cinquantaine de fiches pratiques, le Guide a été remis à chaque commune en octobre 2000 (en double exemplaire). Il est consultable en mairie par les habitants.

Il a été diffusé à différents organismes compétents ou intervenants sur le paysage : CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, Maisons Paysannes, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion , ...

Un programme de sensibilisation et d'animation autour de la protection du paysage devra être mis au point en 2001, tant auprès des élus que des habitants afin de faire connaître et utiliser cet outil de référence pour le Plateau Picard.

## V – SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

(fonction 113, p.30 à 33 du CA 1999 – Pompiers, incendie, secours)

La gestion des centres de secours de Maignelay-Montigny et St Just en Chaussée a été transférée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS : établissement public géré par des élus locaux) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, en application de la loi du 3 mai 1996.

Le district n'a donc plus aucune compétence ni responsabilité de gestion dans ce domaine, mais il continuera de régler la contribution légale aux services d'incendie et de secours qui devrait se stabiliser autour de 2,25 MF à partir de 2001.

## V – POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

### **Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants**

(fonction 70, p.69-70 du CA 1999 – Logement)

Il s'agit du dispositif de « suivi-animation » mis en place par le District depuis 1989 et confié au CAL PACT ARIM de l'Oise.

#### Le service comportait en 2000 :

Tenue de deux permanences hebdomadaires à Maignelay et à St Just, afin d'apporter aux habitants du Plateau Picard :

- information des particuliers sur les aides à l'amélioration de l'habitat
- le montage des dossiers d'aide à l'amélioration de l'habitat
- des conseils techniques, de la documentation

Des visites à domicile si nécessaire et sur rendez-vous (systématique pour les dossiers caisses de retraite)

Une aide à la décision pour les communes du territoire qui en feraient la demande auprès de la Communauté, pour des projets de création de logement locatifs communaux :

- Aide à la détermination d'un programme locatif dans des constructions existantes avec estimation rapide du montant des travaux
- Information générale sur les financements, la réglementation, etc ...
- Estimation du budget prévisionnel de l'opération

Information sur les évolutions réglementaires pouvant influencer l'action de la Communauté en matière de logement.

### Bilan du service en 2000

Service aux particuliers :

- 51 logements améliorés, dont 3 étaient vacants, répartis sur 27 communes du territoire.
- 2 662 000 F de travaux et 923 000 F de subvention (Etat-ANAH, Département, caisses de retraites, prêts CAF, prêt 1% patronal, ...).

Service aux communes (création de logements locatifs) :

- mairie de Ferrières (étude de faisabilité pour acquisition/ réhabilitation)
- mairie de Welles-Pérennes (étude de faisabilité pour acquisition/ réhabilitation de l'ancienne école)
- mairie d'Avrechy (étude de faisabilité pour acquisition/ réhabilitation de l'ancienne gare)
- mairie du Ployron (conseils sur projet de lotissement communal)

*Un bilan annuel détaillé est disponible sur demande auprès de la Communauté de communes.*

## VI – AFFAIRES SCOLAIRES

### **1 - Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges**

(fonction 22, p.33b. à 37 du CA 1999 – enseignement du 2<sup>ème</sup> degré)

La création, l'entretien et la gestion des bâtiments des collèges sont des compétences dévolues par la loi aux départements.

Par convention avec le département de l'Oise, le district du Plateau Picard a pris en charge sur son budget de fonctionnement la participation aux dépenses d'investissement que la loi met à la charge des communes concernant les collèges Blin et L.Michel. (25% des dépenses départementales hors taxe engagées avant le 31.12.1999).

(références : lois n° 85-97 du 25.01.1985, modifiant la loi n° 83-663 du 22.07.1983, décret n° 85-1024 du 23.09.1985 ; loi n° 90-586 du 4.07.1990 ; circulaire ministérielle du 2.08.1990 relative à la participation des communes au financement des collèges).

Cette participation se stabilisera à partir de 2001 autour de 1 MF par an pendant 14 ans (à préciser par le département).

## **2 - Gestion des gymnases**

(fonction 22 p.33b. à 37 du CA 1999 – enseignement du 2<sup>ème</sup> degré et opération n° 1, p.96 du CA 1999)

Le district est propriétaire des gymnases et salles de sports de judo et danse attenants aux collèges Blin et Louise Michel.

La gestion de l'utilisation de ces équipements et leur entretien présentent des difficultés qui ne sont pas toutes résolues.

En ce qui concerne l'occupation, le Président a pris un arrêté réglementant l'utilisation des gymnases ; des conventions seront passées avec chaque utilisateur (collèges et associations). Des dispositions devront être prises pour empêcher, voire réprimer les occupations non autorisées, de même que pour prévenir les actes de vandalisme (gardiennage, alarme anti-intrusion...).

Les bâtiments les plus anciens sont âgés de 25 à 30 ans. Un programme pluriannuel de réhabilitation devra être établi, sur la base des diagnostics réalisés en 1999 sur l'état des constructions et des équipements. Des financements extérieurs seront recherchés, notamment auprès du département. Entre temps, le district fait face aux dépenses de grosses réparations les plus urgentes.

### Personnel affecté aux gymnases

- un agent d'entretien à temps non-complet pour le ménage des deux gymnases
- un agent technique à temps non-complet pour l'entretien courant du gymnase situé à Maignelay-Montigny
- une convention d'entretien avec la commune de St Just en Chaussée pour le gymnase L.Michel (rémunération calculée sur la base d'un mi-temps d'agent technique)

## **3 - Aides diverses à l'enseignement (hors compétence)**

Voir chapitre XII, page 29

## **4 - Service d'apprentissage scolaire de la natation**

(fonction 253, p.42 à 45 du CA 1999 – Sport scolaire)

Depuis 1991, le district proposait aux communes volontaires un accès à la piscine de Montdidier, au profit des élèves des écoles primaires (avec une subvention départementale pour le transport).

En 1999, les communes ont inscrit cette compétence dans les statuts du district. Désormais, chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE1 et CE2 des 52 communes membres ont accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

L'objectif est qu'ils sachent nager en entrant en 6<sup>ème</sup> (3 ans d'apprentissage, à raison d'une heure par semaine scolaire). Cet objectif n'est pas encore atteint partout et pour tous, mais la concertation établie avec l'Education nationale devrait permettre d'y parvenir assez rapidement.

## **5 – Projet éducatif global avec l'Education nationale**

(fonction 020 – Administration générale, p. 20 et suivante du CA 1999)

L'accord de partenariat conclu en 1999 entre l'Inspection Académique, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Préfecture et la Communauté de communes, vise l'amélioration de la réussite scolaire et des conditions d'enseignement.

Les objectifs contenus dans le Projet Educatif Global :

- le développement de la lecture, l'accès au livre et l'écriture
- l'accompagnement scolaire des élèves en difficulté
- l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au patrimoine
- l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication
- la qualité de l'accueil, l'hygiène et la santé
- le développement, pendant et hors temps scolaire, des activités nécessitant une intervention des collectivités territoriales

Fin 1999, les représentants de l'Education Nationale et de la Communauté de communes ont convenu de dégager un objectif prioritaire à mettre en œuvre : il s'agit de la création d'un dispositif d'accompagnement scolaire (article 4 de l'accord).

Par ailleurs, la Communauté de communes a poursuivi ses interventions existantes :

- dans le domaine des technologies d'information et de communication (Picardie en Ligne),
- dans le domaine de l'éducation à l'environnement (animations scolaires déchets ménagers),
- le service d'apprentissage scolaire de la natation,
- l'éveil musical, ...

### **Accompagnement scolaire**

Un comité de pilotage composé de représentants de l'IEN de Breteuil, d'enseignants, d'un principal de collège, des fédérations de parents d'élèves, d'élus, des chefs de projets des deux centres sociaux, DDJS, CAF, d'une association d'aide aux devoirs, des techniciens de la Communauté de communes, a monté le projet.

L'objectif général est d'offrir, en dehors du temps scolaire, un enrichissement éducatif et culturel aux enfants de 6 à 11 ans, qui ne peuvent pas en bénéficier suffisamment dans leur milieu familial et qui rencontrent des difficultés scolaires.

Concrètement, des « ateliers éducatifs » proposés en dehors du temps scolaire, poursuivent un objectif pédagogique, avec des méthodes d'apprentissage basées sur le jeu et le plaisir de la découverte. Distincts de l'école, les ateliers ont un rôle de prévention des difficultés scolaires au primaire.

En octobre 2000, le Conseil a décidé d'expérimenter ce service sur 4 sites en 2000/2001 et de confier la réalisation des séances à des opérateurs professionnels (centres sociaux, ...).

Suite à un appel à candidature adressé aux 52 communes en juillet 2000, 4 collectivités se sont déclarées candidates à l'accueil d'un site :

- Lieuvillers
- Saint Just en Chaussée
- Syndicat scolaire de Ferrières
- Syndicat scolaire de Saint Martin aux Bois

Un démarrage opérationnel tardif des centres sociaux n'a pas permis le commencement de l'opération fin 2000 – début 2001.

## VII – VOIRIE ET TRANSPORTS

En marge de sa compétence relative au plan intercommunal des déplacements (PIDU, voir p.2 -2) le district réalise depuis 1991 des travaux annuels d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département (certaines voies seulement).

En 1999, 34 communes ont confié au district l'enduit d'entretien de 69 000 m<sub>2</sub> de voies, soit environ 16 km.

Dans le cadre de sa compétence « PIDU » (plan intercommunal des déplacements urbains), le district a financé cet entretien sur la voie communale n° 17 du plan, de Montgérain à Coivrel.

## VIII – SERVICES SOCIAUX

(fonction 64 – Crèches et garderies, p.64 et suivante, et opération d'équipement n° 4, p.97 du CA 1999)

### 1 – Politique en faveur de la Petite enfance

En mai 1992, la communauté de communes a signé avec la Caisse d'allocations familiales de l'Oise à Beauvais un « contrat enfance », aux termes duquel il s'engageait à mettre en place et développer, au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance :

- un « relais assistantes maternelles » chargé de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.) ;
- une halte-garderie itinérante pour satisfaire les demandes de garde temporaire des jeunes enfants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) ;
- l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels » (moins de 6 ans) relevant des communes membres ;
- une « joujouthèque » et un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles.

Le premier contrat enfance avec la CAF (1992-1998) apportait à la Communauté de communes et aux communes une aide financière de 39% des dépenses nettes de fonctionnement des services précités.

Le taux d'aide issu du nouveau contrat conclu pour la période 1999-2003 est de 52%.

#### Quelques éléments statistiques

(voir détail dans les tableaux des pages suivantes).

Fin 2000, il y avait dans le périmètre du district :

207 assistantes maternelles agréées

302 enfants accueillis chez celles-ci

418 enfants accueillis dans la halte-garderie itinérante

Il y a deux relais-assistantes maternelles sur le Plateau Picard (l'un créé en 1992, le second en 1998).

Le service Petite enfance de la Communauté de communes travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (P.M.I.), qui attribuent (ou retirent) les agréments professionnels des assistantes et organisent des sessions de formation obligatoire.

Le service communautaire a participé en 2000 à l'élaboration d'un guide à l'usage des parents et des assistantes, sous l'égide du département et de la Caisse d'allocations familiales (aspects législatifs et réglementaires, droit du travail, renseignements pratiques, etc.).

Enfin, les Relais-assistantes maternelles du Plateau Picard participent à des réunions d'échanges avec les autres services similaires développés par les autres intercommunalités ou villes de l'Oise.

Les ateliers des assistantes maternelles sont organisés par les relais pour favoriser les échanges professionnels et développer les activités offertes aux enfants accueillis chez une assistante maternelle.

C'est, par exemple, au sein de ces ateliers qu'ont été créés le journal « Fenêtre sur assistantes maternelles », mensuel tiré à 200 exemplaires par la Communauté de communes, ainsi que différents jouets, des histoires (marionnettes) et des spectacles pour enfants.

La « joujouthèque » prête aux assistantes maternelles des malles de jouets, jeux pédagogiques, livres pour enfants, fiches d'informations et autres documents professionnels.

Le centre de documentation propose aux assistantes et à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil.

La halte-garderie compte neuf lieux d'accueil (neuf communes), dont 7 lieux itinérants et 2 lieux fixes (St Just en Chaussée et Maignelay-Montigny en 2000).

lieu de la halte	jours	heures d'ouverture	capacité d'accueil agréée (nbre d'enfants)	taux d'occupation %
Ferrières	lundi	14h – 17h	16	58
Maignelay-Montigny	mardi	9h – 12h	16	83
	jeudi	9h – 12h et 14h - 17h		
	vendredi	14h – 17h		
St Just en Chaussée	mardi	14h – 18h	18	68
	mercredi	9h – 12 h et 14 h – 17 h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier-Sur-St Just	mardi	9h – 12h	13	43
Lieuwillers	mercredi	9h – 12h	18	64
Avrechy	mercredi	14h – 18h	16	42
Wavignies	jeudi	9h – 12h	13	74
La Neuville Roy	jeudi	14h – 17h	18	86
Ravenel	vendredi	14h – 17h	16	54
<b>TOTAL</b>	15 demi journées de fonctionnement			63

Le principe de fonctionnement de la halte est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle et de personnel, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté de communes prend en charge, quant à elle, l'organisation administrative et l'élaboration des projets et pour les lieux

itinérants, le bébé bus ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement, (matériel, personnel d'encadrement...).

Dans les deux lieux fixes (Maignelay et St Just), les communes apportent une salle spécialement aménagée et réservée à la halte.

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et les assistantes maternelles peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions, des services mis en place par le district, où qu'ils se trouvent. Ainsi, en fonction de leurs besoins, garde permanente ou temporaire, ils sont assurés de trouver le service approprié, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

#### Les autres actions de la politique en faveur de la petite enfance

La politique mise en place par le conseil de la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise comporte également :

- un soutien aux services d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour lesquels les communes restent compétentes :
  - . les centres de loisirs sans hébergement
  - . les divers accueils périscolaires
 (participation financière de 55% des dépenses de fonctionnement de ces services, rapportées au nombre d'enfants de moins de 6 ans accueillis).
- des « actions passerelles », ainsi dénommées parce qu'elles organisent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés ; cette « passerelle » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle ne peut pas, actuellement, être organisée pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport.

#### Fréquentation de la halte-garderie en 2000

Lieu d'accueil	Origine et nombre des enfants accueillis			Taux * d'occupation (%)
	commune de la halte	autres communes	Total	
Avrechy	15	23	38	42
Ferrières	15	24	39	58
La Neuville Roy	25	26	51	86
Le Plessier-Sur-St Just	3	6	9	18
Lieuvillers	22	24	46	64
Maignelay Montigny	58	57	115	68
Ravenel	20	19	39	54
St Just en Chaussée	83	66	149	61
Wavignies	30	11	41	74
TOTAL	283	273	556	63

Remarque : 92 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte ; ainsi, le total de 556 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2000, le nombre d'enfants différents était de 418.

\* Le taux d'occupation mesure le rapport entre le nombre moyen d'enfants fréquentant la halte et le nombre d'enfants qu'elle a le droit d'accueillir (capacité agréée).

Organisation de spectacle : au théâtre les petits Noël ? 172 personnes présentes dont 80 enfants. 114 refus dont 55 enfants.

## **2 – Action sociale facultative dans le cadre d’une programmation territoriale**

### **Etude d’un projet social du Plateau Picard**

(fonction 520, p. 56 à 59 du CA. 1999)

Suite à une initiative de la commune de Maignelay-Montigny pour le secteur nord du Plateau Picard, le Conseil du district avait décidé en 1998 l’étude d’un projet social global pour l’ensemble du territoire de coopération du Plateau Picard.

Cependant et quoi qu’en ait souhaité le district, le territoire d’étude avait été partagé en deux dès le départ : un secteur sud, autour de St Just en Chaussée, avec un chef de projet recruté par le district, et un secteur nord, autour de Maignelay-Montigny, avec un chef de projet recruté par une association subventionnée pour cela par le district (Centre intercommunal d’animation de la vie locale).

Tout au long de l’année 1999 les comités de pilotage des études des deux secteurs se sont réunis, chacun de son côté, pour aboutir à une concertation finale.

Des objectifs de développement social communs aux deux secteurs devraient permettre au district de définir une politique d’action sociale dont la mise en œuvre pourrait être conventionnée avec des associations créées à cet effet dans chacun des deux secteurs.

Les deux objectifs à caractère intercommunal proposés par le district et reconnus par les deux comités de pilotage seraient :

- la création d'un dispositif d'information et d'orientation, susceptible de répondre rapidement et efficacement à toute question des habitants et des communes dans les domaines social, médicosocial ou socioculturel ;
- l'organisation d'activités à caractère social, éducatif ou culturel au profit des jeunes de 13 à 20 ans, pendant leurs temps de loisirs.

Par ailleurs, le district a recruté en 1999 une personne sous contrat « emploi-jeunes », dont la mission est de développer et coordonner les activités de loisirs des jeunes sur le Plateau Picard, en collaboration avec les communes et associations volontaires.

Elle est notamment chargée d'aider les partenaires locaux à concevoir et mettre en place leurs projets, de créer et animer un réseau d'animateurs pour développer les échanges professionnels et pour coordonner les activités, ainsi que de participer aux projets du district dans le domaine des loisirs.

En 1999, le district lui a confié également l'opération « carnets temps libre », proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais et le Conseil Général de l'Oise en faveur des jeunes de 12 à 20 ans.

#### Le principe

Un carnet « temps libre » d'une valeur de 500 F est remis aux jeunes issus de familles allocataires de la C.A.F. et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 3 600 F. Ce carnet peut être utilisé pour des activités offertes par les organisateurs agréés, dans le cadre d'un programme annuel de loisirs.

L'engagement du district consiste à :

- organiser le programme annuel des loisirs
- faire passer des conventions entre les organisateurs et la C.A.F., dans le cadre du programme retenu
- assurer la remise des carnets aux jeunes lors de permanences dans les communes
- effectuer le suivi d'utilisation des carnets
- financer à hauteur de 75 F chaque carnet remis

### **3 – Service de portage de repas à domicile**

(fonction 61, p. 60 à 63 du CA. 1999 – services pour personnes âgées)

Depuis le milieu de l'année 1999, le district a repris le service de portage de repas au domicile des personnes âgées, géré jusque là par l'association « Centre social rural de St Just en Chaussée et du Plateau Picard ». Le personnel affecté au service par l'association a été repris par le district dans des conditions respectant sa situation précédente.

#### Quelques données statistiques :

En 1999, 24 315 repas ont été livrés à 90 foyers répartis dans 30 communes membres.

#### Equipement (au siège du district, au Plessier-Sur-St Just)

Locaux dédiés au service, comprenant un bureau et une salle de réception des repas équipée de deux armoires frigorifiques. Deux véhicules récents, équipés d'un caisson isotherme réfrigéré, permettant le maintien des plateaux-repas à 3°C. Un véhicule plus ancien sert en secours en cas de panne.

## Organisation

1 agent contractuel, responsable du service, à temps non-complet (25 heures).

2 agents sous contrat « emploi-consolidé », assistantes à temps non-complet (30 heures). Les repas, préparés selon la technique dite de la « liaison froide », sont achetés par le district à une société spécialisée, Midi Service, à Bresles.

Le personnel du service effectue les tournées de livraison des repas le matin, du lundi au vendredi et assure le secrétariat, la gestion des commandes et la diffusion des menus, l'après-midi.

### **4 – Etude pour la création et la gestion de petites unités de vie pour personnes âgées**

(opération d'équipement n° 28, p. 107 du CA 1999 – Etudes services personnes âgées)

Prévue en 1998 et reconduite en 1999, cette étude avait pour objet la faisabilité de structures d'accueil de proximité pour les personnes âgées dépendantes (recensement des besoins et des réponses existantes, scénarios d'investissements, localisation, aspects techniques et financiers de l'organisation et du fonctionnement).

L'idée de base du projet de « petites unités de vie » était d'apporter des solutions alternatives aux maisons de retraite et aux services de longs séjours, à proximité du domicile des personnes âgées ne pouvant plus vivre seules, avec une organisation territoriale s'appuyant sur les « bourgs structurants », au sens du schéma directeur du Plateau Picard.

Un financement avait été trouvé auprès du Conseil régional de Picardie, à hauteur de 80% de la dépense prévisionnelle.

Un comité de pilotage ad hoc avait été constitué sous la présidence de M. le Président-délégué à l'action sociale du district.

L'étude, supervisée par ce comité de pilotage, avait été confiée par convention à une association spécialisée.

L'association, qui n'a pas répondu entièrement aux attentes, a été remerciée et dédommagée pour la petite partie d'étude qu'elle avait réalisée (recensement des publics et enquête de besoin). L'opération a été suspendue à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 1999, suite à la démission du président-délégué à l'action sociale,

Le projet est momentanément suspendu.

## **IX – DEVELOPPEMENT CULTUREL**

(fonction 30 et 33, p.46 à 53 du CA 1999 – Action culturelle ; Opération d'équipement n° 30 – Musique, p.109)

### **1 – Opérations en faveur des pratiques artistiques**

#### **Cinéma**

La Communauté de communes tend à mettre en oeuvre des actions en direction d'un large public qui favorisent la découverte des arts et de la culture.

Il s'agit d'amener les habitants du territoire à rencontrer les différentes formes d'art et de les inviter à les pratiquer.

## **Cinéma**

Le cinéma Jeanne Moreau à St Just en Chaussée est avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. La Communauté de communes favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations. Elle permet ainsi à 4 369 jeunes d'assister à des séances de cinéma ce qui représente 14,5% de la fréquentation du cinéma Jeanne Moreau (30 061 entrées).

### - Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de communes du Plateau picard favorise l'accès du jeune public au cinéma pendant les vacances estivales (cette année le cinéma est resté ouvert en juillet et août). Pour cela elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes (22 F) et le transport vers le cinéma de St Just pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

Le cinéma a enregistré 2 044 entrées pour cette opération :

- 1 201 entrées tout public. La Communauté de communes prend en charge 7 francs sur le prix du billet ;
- 843 entrées CLSH. La Communauté de communes prend en charge 13 francs sur le prix du billet et met à disposition les cars pour le transport : 21 cars pour 14 CLSH.

### - Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, la Communauté de communes du Plateau picard facilite l'accès des élèves du premier cycle au cinéma à la période de Noël. Pour cela elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma à St Just en Chaussée.

2 325 élèves (maternelles et CP : 998, du CE1 au CM2 : 1 327) ont assisté à une séance.

41 communes concernées. ? ? ? ? cours

## **Eveil Musical**

Les ateliers d'éveil musical permettent aux enfants de 5 à 7 ans de découvrir la musique par une pratique ludique. Ces ateliers proposés hors du temps scolaire sont répartis sur le territoire.

Un atelier comprend 30 séances.

Organisés dans 8 communes volontaires qui mettent gracieusement une salle à disposition , chaque séance d'éveil musical dure une heure.

Les séances sont assurées par l'ADEIV et le Syndicat intercommunal de St Just en Chaussée et du Plateau picard sur la base d'un cahier des charges commun.

Communes concernées : Montiers, Avrechy, Wacquemoulin, St Just en Chaussée, Catillon-Fumechon, Maignelay-Montigny, Lieuvillers, Grandvillers-aux-Bois.

Depuis 1999, la Communauté de communes met à disposition des Ecoles de musique partenaires de l'éveil musical un parc instrumental qui permet aux enfants de découvrir des instruments de musique du monde entier.

## **Pratiques vocales**

La Communauté de communes a depuis plusieurs années mis en place une concertation avec les Ecoles de musique pour développer des projets musicaux communs. C'est ainsi que le développement des pratiques vocales a été retenu comme un axe prioritaire. Il s'appuie sur l'existence de chaque chorale des trois écoles de musique.

l'ASSECARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales) financée par le Conseil Régional et le Ministère de la culture (DRAC) a dans le cadre de son schéma triennal « Musique et danse en Picardie » souhaité développer les pratiques vocales et chorales en Picardie.

C'est pourquoi, une convention de partenariat établie pour une première phase de 3 ans, permet au territoire de bénéficier d'une chargée de mission « voix », Patricia Murtas, qui assume 3 missions :

- ↪ Animation des chorales ou ensembles vocaux
- ↪ Formation des formateurs
- ↪ Coordination et diffusion

#### - Animation des chorales ou ensembles vocaux

Elle a pour objectif de favoriser le rapprochement des trois chorales par un travail sur un répertoire commun, et des rassemblements réguliers. Le grand chœur « Trois cœurs à quatre voix », est désormais constitué d'une soixantaine de choristes. Depuis octobre 1999, des ensembles vocaux issus du grand chœur travaillent sur un répertoire plus difficile.

L'ensemble des choristes bénéficient d'une formation vocale individualisée assurée par la chargée de mission « voix », elle doit permettre une progression vocale des choristes au service des chorales.

#### - Formation des formateurs

Destinée aux professeurs des écoles de musique intervenant en milieu scolaire et aux instituteurs elle a pour but de développer la pratique du chant dans leur classe et leur école. Il n'a pas été possible pour l'éducation nationale de dégager des créneaux horaires pour les enseignants afin qu'ils puissent assister aux séances. La chargée de mission voix est donc intervenue auprès des professeurs d'instruments des écoles de musique pour mettre en rapport la voix chantée au service de l'enseignement instrumental.

#### - Diffusion

Le chœur « Trois cœurs à quatre voix » s'est produit à 8 reprises :

18 février	Breteuil	La pierre qui chante
4 mars	St Just en Chaussée	EM St Just en Chaussée
18 mars	Maignelay-Montigny	concert ADEIV
20 mai	Ravenel	ICSPP
16 juin	cinéma St Just en Chaussée	fête de la musique
18 juin	Pronleroy	« patrimoine de pays »
18 juin	St Martin-aux-Bois	concert fin d'année
22 juin	St Just en Chaussée	1 <sup>ère</sup> partie J.Manson

### **Théâtre**

L'objectif du district est de développer une politique de découverte de toutes les formes de théâtre par l'accueil de pièces.

#### - La petite caravane du théâtre

du 27 au 30 avril 1999, 5 jours pour découvrir les coulisses de l'art théâtral.

Dans 13 communes, 489 personnes sont venues à la rencontre des « petites formes ». Les spectateurs ont eu l'occasion d'appréhender les différents types de théâtre et d'expérimenter la difficulté et le plaisir de jouer en participant à des ateliers proposés par les comédiens.

Une représentation de la pièce, « six comédiens au labo », a clôturé ces ateliers itinérants et a accueilli 158 spectateurs.

## **2 – Politique de mise en valeur de l'identité culturelle**

### **- Théâtre**

L'intention du projet théâtral « Paroles de mères » était de partir des témoignages sur la « mère » des habitants, de le mettre en forme (sans réécrire les phrases), de le mettre en scène, de le jouer. Toutes ces étapes étant proposées comme autant d'échanges entre le metteur en scène, les acteurs et les gens.

En 1999, à l'automne, une journaliste a pendant une semaine battue la campagne à la recherche de témoignages sur la mère. Cinq personnes ont retenu particulièrement l'attention de Philippe Monot, metteur en scène. En final, trois personnages figurent dans la pièce « paroles de mères en Picardie ».

Du 9 au 13 mai 2000, la troupe a posé ses valises pour une première semaine de répétitions publiques. Philippe Monot avait monté un texte respectueux des paroles recueillies. 180 personnes ont pu assister au travail de défrichage des comédiens, aux recherches scéniques du metteur en scène, et à la quête des habits de la costumière.

Enfin, le vendredi 2 juin 2000 « paroles de mères » voyait le jour à Wavignies en présence de 125 spectateurs.

Et ce n'est pas fini... en mai 2001, la Comédie de Picardie reprend dans son théâtre à Amiens cette pièce pour 4 représentations.

A cette occasion la Comédie de Picardie, le théâtre de la Jacquerie et la Communauté de communes éditeront le recueil des « paroles de mères en Picardie ».

### **- Culture contact**

Mensuel distribué auprès des 12 500 foyers du Plateau Picard. Il permet d'informer sur les manifestations culturelles, mais également apporte des éléments d'identité : histoire locale, anecdotes, ....

### **- Journées du Patrimoine (septembre)**

Sur proposition des Sociétés historiques, une organisation des visites est proposée. A cette occasion un numéro spécial de Culture Contact est édité ainsi qu'un recueil qui est diffusé auprès des visiteurs.

La Communauté de communes a également apporté son soutien au quartier de La Neuville-Roy pour l'organisation de la manifestation « En route vers Trois Etots ».

## **3 – Elaboration d'un plan de développement de la lecture**

La bibliothèque est le premier lieu culturel de proximité. La lecture est un élément essentiel du développement culturel du Plateau Picard.

Les objectifs du plan de développement de la lecture permet à chaque habitant d'accéder à une offre de qualité et de proximité en matière de lecture publique.

Proposer un large choix d'ouvrages et de supports multimédia.

Conforter les points bibliothèques dans leur fonction de diffusion du livre et trouver leur complémentarité.

Animer le territoire en s'appuyant sur les bibliothèques et offrir une offre culturelle élargie.

Un réseau de lecture publique sur le Plateau picard devra s'appuyer sur ces objectifs et sur l'organisation territoriale définie dans le projet de territoire et le schéma directeur.

- Animation du réseau « Lecture publique »

Depuis 1999, la Communauté de Communes du Plateau picard réunit les bibliothécaires au moins une fois par trimestre. Ces réunions « livre et lecture » ont été organisées dans un objectif de préparer une structuration d'un réseau « lecture publique » du Plateau picard. Elles permettent également d'organiser des manifestations communes.

L'adjoint chargé des affaires culturelles et la responsable de la médiathèque de St Just en Chaussée ont été associés et contribuent à élargir la réflexion.

Un questionnaire a été réalisé et envoyé à l'ensemble des communes permettant ainsi de dresser un inventaire de l'offre en matière de lecture publique sur le territoire, de recenser les souhaits des bibliothécaires (formation échanges...), de constater les manques mais surtout les forces. Le territoire dispose actuellement de 27 points de lecture publique.

La réflexion sur l'accès au livre est fondamentale et doit obligatoirement s'appuyer sur la proximité et la qualité du service. Des propositions s'appuyant sur l'organisation en « quartier » du Plateau picard sont en cours de réflexion.

Les bibliothécaires ainsi que l'association « Histoire de dire » se sont investies dans plusieurs animations : printemps de poètes (mars), lire en fête.

Une formation à l'art du conte a été confiée à l'association « Histoire de dire ». Huit stagiaires ont suivi les quatre journées proposées.

#### **4 – Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale**

Dans le cadre du développement des pratiques vocales, un concert « autour de la voix » a été présenté le 18 juin à St Martin-aux-Bois avec au programme : Trois cœurs à 4 voix (1 heure), le jeune Chœur de Paris (1 heure 30) sous la direction de Laurence Equilloy.

350 spectateurs ont apprécié autant la première partie proposée par les amateurs que le récital des professionnels en seconde partie.

La Communauté de communes a apporté son soutien à l'association Thème & Variation pour deux concerts (St Just et Tricot) et pour une présentation auprès des scolaires des instruments.

La Communauté de communes a participé à la Fête de la musique organisée par les Centres Sociaux en aidant à la communication.

Les rencontres chorales académiques se sont déroulées en mai à Maignelay-Montigny sur deux jours.

D'autre part, la Communauté de commune a apporté une aide à l'association Diaka D'Arré pour la réalisation d'un échange de jeunes avec une région du Mali, ainsi qu'à l'association Echange pour une terre solidaire pour la réalisation de deux vidéos retraçant les échanges avec une région du Guatemala.

## **X – EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS**

## 1 – Schéma des équipements sportifs intercommunaux (opération d'équipement n° 21, p. 103 du CA 1999)

Suite à une consultation, l'étude du schéma des équipements sportifs du Plateau Picard a été confiée à une équipe de « programmistes » (spécialistes de la programmation d'équipements publics) constituée de Philippe MONNOT (architecte programmiste), ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle) et Antoine FROSIO (architecte).

L'étude a débuté en octobre 1999. La première phase d'analyse de l'existant et de définition des besoins s'est achevée en mars 2000. Elle met en évidence d'importants dysfonctionnements fonctionnels et d'organisation au niveau des gymnases existants, ainsi qu'un besoin d'équipements de proximité et d'animation sportive. La création de salles de sports supplémentaires ne ressort pas comme le besoin prioritaire.

Les enjeux relevés par le diagnostic :

Equipements / Animation	Equipements intercommunaux : - mise en oeuvre de leur réhabilitation, - amélioration du confort d'usage des équipements existants, - augmentation de l'offre en terme d'équipements sportifs
Encadrement	- meilleure prise en compte de l'enseignement sportif à l'école primaire (besoin d'encadrants) - soutien apporté au secteur associatif (formation des dirigeants bénévoles, encadrement professionnel) dans la perspective d'une politique d'animation sportive - prise en compte d'une demande de pratique à faibles contraintes (jeunes, notamment)
Logistique	- prise en compte des problèmes de mobilité des publics - prise en compte des problèmes administratifs des associations

La phase suivante a consisté à imaginer des scénarios susceptibles de répondre aux besoins exprimés, y compris pour les salles de sport couverte.

Cette phase s'est avérée particulièrement laborieuse. Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- L'équipe de consultants n'a pas toujours apporté la méthodologie susceptible de faire avancer les réflexions du Comité de Pilotage, ni la production d'idées, les préconisations, ou la prospective attendues.
- Un délai de 5 mois s'est finalement écoulé entre les premières pistes de réflexion exprimées suite au diagnostic, et la dernière réunion du 26.09.2000.

En mai 2000, l'objectif initial de l'étude a été réaffirmé, c'est-à-dire une priorité donnée aux équipements, avec un traitement léger de l'animation et de la logistique.

Le dernier document remis par les consultants ne répondant pas à notre demande (formulation de plusieurs scénarios pour guider les choix du conseil communautaire), le déroulement de l'étude a été suspendu afin de recadrer la mission avec les consultants.

## 2 – Organisation de manifestations sportives intercommunales (fonction 41, p. 54-55 du CA 1999 – Sports)

## 16<sup>ème</sup> Tour cycliste du Plateau Picard

Depuis le tout début de leur démarche de coopération, les communes du Plateau Picard soutiennent cette manifestation cycliste qui a désormais acquis une importance régionale. En 1999, le district, comme les années précédentes, a apporté à l'association du Sporting club du Val d'Arré (SCVA) un appui logistique et une aide financière pour l'organisation du Tour.

Vingt équipes de 6 coureurs ont sillonné les 52 communes en 3 étapes, le dernier week-end de juin. L'organisation repose sur la mobilisation de près de 100 bénévoles.

## **XI – AUTRES ACTIONS OU OPERATIONS**

Pour ces actions ou opérations, le district est intervenu en dehors du cadre de ses compétences statutaires.

### **1 – Actions pour l'enseignement**

(fonction 22, p. 33 bis à 37 du CA 1999°)

#### Subventions de fonctionnement aux Collèges

Le district a versé aux deux collèges des aides financières, sous forme de fournitures scolaires et subventions aux associations sportives et coopératives scolaires (au total, 160 F par élève).

#### Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)

Le RASED est un dispositif mis en place par l'Education nationale pour apporter un soutien scolaire renforcé aux élèves du premier cycle rencontrant des difficultés scolaires importantes. La subvention du district ne concerne, pour le moment, que le secteur scolaire de St Just en Chaussée et environs. Il est envisagé, dans le cadre du projet éducatif global, d'étendre cette aide au secteur de Maignelay-Montigny et de l'augmenter.

### **2 – Actions de formation**

#### 2.1 Opérations Picardie en Ligne

(fonction 24 p. 38 à 41 du CA 1999, formation continue)

L'objectif du dispositif « Picardie en Ligne » est de permettre à chacun de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont Internet.

La Communauté de Communes propose aux utilisateurs :

- un apprentissage encadré par un animateur
- un crédit de 30 heures de consultation libre, grâce à un système de cartes à puces

Les deux espaces « Picardie en Ligne » du territoire (Centre de Formation à Saint-Just et Collège à Maignelay-Montigny), sont accessibles par tout public, gratuitement.

En octobre 2000, Mme BRIAUX-LEROY a remplacé M. FARCY au poste d'animateur NTIC.

#### **La fréquentation du service**

174 nouveaux utilisateurs se sont inscrits en 2000, sur un total de 580 personnes ayant fréquenté « Picardie en Ligne » au cours de l'année

Répartition des usagers entre les deux espaces :

- 56 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Saint-Just

- 44 % des utilisateurs ont fréquenté l'espace de Maignelay-Montigny

## 2.2 Stages du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) (fonction 520, p. 56 du CA 1999 – Interventions sociales)

Depuis plusieurs années, le district finance les stages BAFA d'une trentaine de personnes par an. Le partenaire du district dans cette action est l'association « Rampe du Plateau picard » qui se charge de l'organisation matérielle des stages et de l'accompagnement des stagiaires.

### **3 – Mandat du syndicat scolaire de Ferrières pour la construction d'un groupe scolaire**

(opération sous mandat n° 8, p. 112 du CA 1999)

Les sept classes du syndicat étaient dispersées dans six des huit communes membres. Une étude de l'OCIDO (office de coopération intercommunale du département de l'Oise) avait confirmé les nombreuses complications de cette organisation et montré le préjudice qui en résultait pour la qualité de l'enseignement et le confort des élèves et de leurs familles (temps de transport élevé, impossibilité de travail en équipe des enseignants et de cohérence dans le suivi pédagogique, impossibilité de mettre en place des services tels que cantine scolaire, accueils périscolaires, salles d'activités, terrains de sport, équipements informatiques modernes, etc..).

En 1994-1995, après étude préliminaire, le syndicat a pris la décision de construire à Ferrières (bourg « structurant » du schéma directeur du Plateau Picard) un groupe scolaire unique et complet pour les huit communes membres, rassemblant tous les niveaux, maternelle et primaire, et offrant l'ensemble des services scolaires et périscolaires évoqués précédemment.

De plus, ce lieu aurait vocation à devenir un centre de ressource et d'animation pour les habitants de cette partie nord du Plateau Picard.

La nouvelle organisation induite par ce « RPC » (regroupement pédagogique concentré) pourrait certainement être transposée à d'autres syndicats de regroupement pédagogique intercommunaux (RPI) du Plateau Picard.

En 1996, le syndicat scolaire décidait le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au district pour réaliser les équipements nécessaires.

Un financement important (80%) était obtenu auprès de l'Etat (25%), la Région Picardie (FDL : 22%), le Département de l'Oise (29%) et la Caisse d'allocations familiales de Beauvais (4%).

Les travaux, commencés au printemps 1999, seront achevés pour la rentrée scolaire 2000-2001.

## **XII – ADMINISTRATION**

### **1 – Moyens généraux**

(fonction 020 – Administration générale p.20 et suivante et opération d'équipement n° 13, p.99 du CA 1999)

Le district est administré par un conseil composé de délégués élus par les conseils municipaux parmi leurs membres.

Le Conseil districte élit parmi ses membres un Bureau composé d'un président, de 5 vice-présidents et de 10 membres. Le Bureau détient du Conseil une large délégation d'attributions (voir l'organigramme des assemblées délibérantes en annexe n° II).

Le Conseil dispose de moyens généraux en personnel, locaux et matériel destinés à lui permettre d'exercer les missions et compétences du district. (pour le personnel, voir l'organigramme administratif en annexe n° III).

Les séances du Conseil se tiennent alternativement dans les salles communales, sur décision du Conseil et selon les disponibilités. Le siège administratif du district se situe 140, rue Verte, Le Plessier sur St Just, où se tiennent les réunions du Bureau et de la plupart des commissions ou groupes de travail.

Les services du district sont basés à cette adresse, sauf les services de la Petite Enfance, qui occupent au 202, rue de Paris à St Just en Chaussée, un pavillon loué à la commune.

A l'administration de l'établissement, stricto sensu, sont affectées 8 personnes et 2 véhicules de service.

Outre l'activité générée par la gestion technique et financière des compétences de l'établissement et par l'animation d'un réseau dense de relations publiques, le district exécute de nombreuses tâches pour le compte des communes et des associations.

Il est ainsi possible d'obtenir auprès des services districte des conseils techniques, renseignements juridiques, études financières, aide au montage de projets, etc.

Le service de reprographie est très souvent sollicité (il suffit d'apporter son papier), mais il convient de veiller à ne pas abuser de cette possibilité qui doit rester marginale (délict de concurrence déloyale vis à vis des imprimeurs).

Les salles de réunions sont ouvertes à tous les organismes (sur réservation).

En somme, la « maison des services » du Plateau Picard que constitue l'Espace de Baynast, au Plessier sur St Just, remplit assez bien sa fonction annexe de centre de ressource pour les communes et les associations.

## **2 – Information – communication**

(fonction 023, p.26 à 29 du CA 1999)

Le principe général retenu dans le « plan de communication » du Plateau Picard est de développer, chez les élus comme chez les habitants, le sentiment d'appartenance à une entité déterminée et clairement identifiée : le territoire ou « pays » du Plateau Picard, formé par l'ensemble des 52 communes membres du district.

Ainsi, loin de se trouver indistinctement « noyé » dans cet ensemble, les communes devraient, au contraire, tirer parti de la mise en valeur de leur territoire commun : à travers lui, leurs particularités individuelles, leurs richesses patrimoniales ou paysagères, par exemple, seraient amplifiées. L'un des moyens préconisés par le plan pour parvenir à cette appropriation est d'obtenir une large participation à la définition et à l'élaboration des « outils » de communication et d'information.

Ont ainsi été décidées par les élus districte et leurs partenaires :

- une communication générale sur le district et ses activités, à travers une « lettre du Plateau Picard » à parution périodique, semestrielle ou trimestrielle, selon la densité des informations à transmettre et les moyens techniques et financiers de la communauté ;

- une communication plus « thématique », plus ou moins régulière selon l'activité que l'on veut mettre en valeur ou les informations pratiques que l'on veut communiquer, et selon les publics à qui l'on s'adresse (élus, usagers, population en général).

Dans cette dernière catégorie, des modalités de communication autres que la communication écrite ont été utilisées naguère. Elles devraient certainement être replacées dans le cadre d'une actualisation du plan de communication. Il pourrait s'agir, par exemple, de réunions d'échanges entre élus et habitants par « secteurs » ou « quartiers », au sens du schéma directeur (groupes de six à huit communes) ou d'enquêtes de consommation ou de satisfaction à l'égard des services districaux. Le développement de l'utilisation des supports modernes de communication, comme internet, et la constitution, par ce moyen, d'un réseau d'échanges entre les communes et entre les communes et le district, devraient contribuer à une meilleure circulation des informations et à un accroissement de la participation des habitants.

#### Réalisation en 1999

- lettre du Plateau Picard : des difficultés techniques et d'organisation interne n'ont pas permis cette publication en 1999
- lettre mensuelle d'informations culturelles « Culture Contact » : 11 numéros en 1999
- lettre mensuelle du PLIE (Plan local d'insertion économique) : 11 numéros. Communication auprès des communes, des partenaires au dispositif et des bénéficiaires du plan.
- la « Feuille de chou » des Jardins du Plateau Picard, outil principal de communication entre l'association et ses adhérents. Elle permet de les informer sur la vie de l'association et les différentes actions mises en place pour les personnes en difficulté socio-professionnelle accueillies sur les jardins. Elle est tirée hebdomadairement à 350 exemplaires par le district.
- calendrier des manifestations du Plateau Picard, publication mensuelle élaborée par l'association « La Rampe du Plateau Picard » pour diffuser les offres de loisirs des associations oeuvrant sur le territoire districale.
- publications et communication spécifiques sur la gestion des déchets ménagers
- publicité institutionnelle : les délibérations du Conseil et du Bureau du district sont transmises à chacune des 52 mairies, pour affichage.

### **3 – Projet d'extension des locaux districaux**

(opération d'équipement n° 31, p. 110 du CA 1999)

Le projet de création d'une « maison des services techniques » répond à plusieurs préoccupations.

En premier lieu, les activités techniques du district se développent ; avec le dispositif de gestion sélective des déchets ménagers (déchetteries, points d'apport volontaire), l'augmentation du patrimoine bâti (gymnases, locaux industriels et locaux abritant les services) et la mise en œuvre d'une politique de soutien des communes pour la gestion globale de l'eau, des besoins supplémentaires en moyens humains et matériels sont à prévoir.

En second lieu, la réduction de l'aide technique facultative de l'Etat auprès des communes (équipement et urbanisme, affaires sanitaires et sociales...) nécessitera une organisation pensée au niveau intercommunal (accueil de permanences des services instructeurs, voire création d'un service intercommunal).

Une opportunité s'est présentée avec la mise en vente d'une propriété mitoyenne des locaux actuels du district au Plessier-Sur-St Just.

Un projet d'acquisition-transformation de cet ensemble immobilier a été présenté à l'Etat, qui a accordé au district une subvention de 45% au titre de la dotation de développement rural (DDR).

La dépense réalisée en 1999 se rapporte à l'acquisition immobilière et à la pose d'une clôture.